



AU CONSEIL GENERAL DE CHAVANNES-DES-BOIS

Préavis municipal 01/2016 concernant une demande de crédit de CHF 1'100'000.-- pour les travaux routiers relatifs au réaménagement de la route de la Branvaude, zone 30km/h

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les conseillers,

Préambule

Le projet de réaménagement de la route de la Branvaude, zone 30 km/h, qui a fait l'objet d'une présentation à la population le 3 juillet 2013, a été soumis à l'enquête publique du 13 septembre 2013 au 14 octobre 2013. Le recours déposé le 9 novembre 2014 contre les décisions de levée de l'opposition auprès de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal a été rejeté en date du 28 juillet 2015 et les décisions de la Municipalité de Chavannes-des-Bois et du Département des infrastructures et des ressources humaines (DIRH) confirmées. Le plan routier a été définitivement approuvé et mis en vigueur par le DIRH le 23 octobre 2015.

Situation existante

La zone de la route de la Branvaude concernée par ce projet est comprise entre le carrefour de la route de la Branvaude avec le chemin de la Bourdonnière et le carrefour de la route de la Branvaude avec la route de Sauverny (cf. plan ci-annexé). Le tronçon de route en question a une longueur d'environ 325 mètres pour une largeur de chaussée actuelle d'environ 5.25 mètres. Un trottoir d'environ 1.20 mètres est existant côté Jura.

Lors de l'établissement de ce projet, le bureau en charge de l'étude a procédé à une évaluation de l'état du revêtement bitumineux existant. Le résultat de ce diagnostic a permis de constater que certains tronçons présentent des signes importants de détérioration (nids de poule, faïençages, fissures, etc.), ce qui signifie selon toute vraisemblance que l'encaissement de la chaussée n'est pas dimensionné pour la charge de trafic actuelle.

De plus, une campagne de tests réalisée par une entreprise spécialisée a permis de constater que l'épaisseur du revêtement bitumineux était comprise entre 7 et 12 centimètres. Ces tests ont aussi permis de mettre en évidence la présence d'hydrocarbures dans les revêtements bitumineux existants qui vont, de ce fait, nécessiter une évacuation en décharge spécialisée.

Un contrôle systématique des réseaux (teintage et caméra) destiné à évacuer les eaux de surface a fait ressortir que les canalisations sont de manière générale en bon état, hormis un collecteur d'eaux usées qui présente un problème de pente et donc de stagnation d'eau.

L'éclairage public actuellement en place est vétuste et les ampoules sont au mercure, ce qui est interdit. Les entrées de zones 30km/h, qui longent ce tronçon de route, ne sont, à l'exception des totems, aménagés ni pour le passage des piétons ni pour marquer le changement de vitesse.

Description des travaux prévus

Ces travaux de réaménagement ont pour but premier de remettre à neuf ce tronçon de route tout en améliorant le confort d'utilisation de tous les usagers en procédant aux améliorations suivantes :

Chaussée & trottoir :

- Largeur du trottoir côté Jura tout le long de la zone 30 km/h fixée à 2.00 mètres, franchissable ; la largeur de chaussée variera de 3.80 m au niveau des rétrécissements latéraux à 4.50 m en section courante.
- Reprise, et si nécessaire adaptation, du dévers de la chaussée afin d'améliorer l'écoulement et l'évacuation des eaux de surface. Création de nouveaux points de collecte des eaux de ruissellement (grilles et avaloirs).
- Remise en état du collecteur EU présentant des problèmes de pente. Le réseau de grilles et d'avaloirs étant repris à neuf, chaque évacuation et branchement seront aussi créés à neuf. Les anciens branchements seront, dans la mesure du possible, démolis et évacués.
- Contrôle systématiques (en cours de chantier) des encaissements de chaussées à l'aide d'essais de plaque afin de définir les zones devant faire l'objet d'une reprise complète.
- Réfection et élargissement ponctuel des trottoirs. Utilisation de ces trottoirs pour marquer (conformément aux normes en vigueur) clairement les entrées et sorties de zones 30km/h.
- Mise en place d'un éclairage public neuf conforme aux normes en vigueur (LED), y compris système de régulation de l'intensité lumineuse et mise aux normes de l'alimentation avec mise en place d'une nouvelle armoire répondant aux demandes de la Romande Energie.
- Réfection du parking contigu au Chemin Pré Olivier et création d'un abri 2 roues.
- Dans la zone 30 km/h, le revêtement bitumineux de la chaussée sera composé d'agrégats de couleur noire afin d'accentuer le contraste avec les trottoirs qui seront réalisés couleur miel.

Marquage et signalisation :

- Mise en conformité de la signalisation verticale en collaboration avec la Division Générale de la Mobilité et des Routes (DGMR).
- Mise en conformité du marquage au sol et de la signalisation verticale en collaboration avec la DGMR.

Démarches administratives et coordination générale

Tous les services (SITSE, Swisscom, TRN et Romande Energie) ont été informés des travaux afin de leur permettre, si nécessaire, de procéder à des travaux d'entretien.

Les transports publics (TPN et TPG) ont été informés du projet en cours et ils seront intégrés à la planification des étapes du chantier.

Aspects fonciers

Tous les travaux prévus s'inscrivent à l'intérieur du domaine public.

Coût des travaux

Le coût des travaux a été établi sur la base d'une mise en soumission des travaux conforme à la loi sur les marchés publics (AOMP). Pour information, six entreprises ont répondu et c'est l'entreprise SCRASA SA qui a rendu la meilleure offre.

Les travaux non compris dans la soumission ont fait l'objet de demandes de devis complémentaires.

Travaux de génie-civil (travaux routiers).	CHF 770'000. —
Mise à niveau de l'éclairage public, à savoir environ 14 luminaires (démontage, fourniture, mise en place et raccordement). Voir descriptif en page 2	CHF 70'500. —
Marquage et signalisation (provisoire et définitif).	CHF 25'000. —
Travaux et aménagements paysagers (arrosage automatique, remise en état des jardins, banquettes et haies après travaux)	CHF 30'000. —
Honoraires pour prestations géométriques (mise à jour du foncier après travaux et cadastration du DP), y compris taxes légales.	CHF 5'000. —
Honoraires d'ingénieur pour établissement du projet, plans et suivi des travaux (phases d'exécution).	CHF 70'000. —
Divers imprévus (environ 5%).	CHF 48'000. —
Total des travaux HT	CHF 1'018'500. —
TVA 8.0 %	CHF 81'480. —
Total des travaux TTC	CHF 1'099'980. —
Total TTC arrondi à	CHF 1'100'000. —

Remarque :

Les honoraires d'ingénieur comprennent toutes les prestations nécessaires à la réalisation de l'étude et au suivi des travaux ainsi que toutes les prestations géométriques nécessaires.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous prions Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil général de Chavannes-des-Bois

- Vu le préavis municipal 01/2016
- Ouï le rapport de la Commission d'urbanisme et des bâtiments
- Ouï le rapport de la Commission des finances
- Attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour



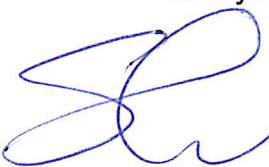
décide

d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 1'100'000. — pour les travaux routiers relatifs au réaménagement de la route de la Branvaude, zone 30 km/h., d'amortir cette somme sur 30 ans et d'autoriser la Municipalité à emprunter cette somme si nécessaire.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 1^{er} février 2016

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic : La secrétaire :


S. Comminot J. Berthoud

Annexe : 1 plan du tronçon existant

